

COMMUNE DE GENEBRIERES - 82

NOTE DE SYNTHESE COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le compte administratif retrace les dépenses et recettes inscrites au budget et réellement exécutées.

Elaboré par l'ordonnateur, le compte administratif doit correspondre au compte de gestion établi parallèlement par le comptable de la collectivité.

Ce « bilan comptable » se compose de deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Présentation

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Le total des dépenses s'élève à 467 074.49 € en 2023 contre 492 167.92 € en 2022, soit une baisse de 25 093.43 €.

Le chapitre 011 – charges à caractère général – comprend notamment les charges afférentes à l'achat de fournitures dont les denrées alimentaires pour la cantine, les fournitures scolaires, l'énergie, l'eau, les frais de communication, de timbres, les contrats de maintenance et prestations de service, les différents achats de petit matériel d'entretien courant, les assurances, l'entretien des bâtiments et de la voirie, de l'éclairage public, les frais pour les fêtes et cérémonies, les taxes foncières.

Ce chapitre s'élève à 168 969.41 € avec une hausse de 28 092.98 € par rapport à 2022. Celleci provient essentiellement de souscription à des contrats de maintenance de matériel, de locations mobilières et de l'augmentation du coût de l'électricité.

Le chapitre 012 – charges de personnel – représente 227 803.26 €, soit une baisse de 29 588.10 € par rapport à 2022. Cette diminution est liée à la mise en disponibilité de l'agent titulaire occupant le poste de secrétaire de mairie remplacée par un agent contractuel et le départ d'un agent technique titulaire non remplacé.

Le chapitre 014 – Atténuations de produits – correspond au reversement à la Communauté de Communes du fond d'amorçage scolaire à hauteur de 1830 € en 2023 contre 5490 € en 2022. Cette baisse est liée à un décalage de paiement d'une partie de la dépense sur le début de l'année 2024.

Le chapitre 65 – Autres charges de gestion courante – passe de 42 970.25 € en 2022 à 39653.41 € en 2023.

Le chapitre 66 – Charges financières – a baissé de 316.89 € 2023.

Le chapitre 67 – Charges exceptionnelles – a augmenté de 3 428.21 € 2023 et est lié au reversement à l'état du filet inflation.

Le chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections – Il n'y a pas eu de crédit réalisé en 2023 contrairement en 2022 (opération d'ordre liée à la vente du bus de la commune).

Recettes

Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 545 635.25 € en 2023 contre 578 564.19 € en 2022, soit une baisse de 32 828.94 €.

Le chapitre 013 – atténuations de charges – a baissé de 11 315.53 € en 2023. Il correspond aux remboursements de salaires par l'assurance statutaire. Cette baisse est liée essentiellement à l'arrêt du remboursement d'un congé de maternité d'un agent.

Le chapitre 70 - Produits des services - a baissé de 30 366.11 € en 2023. Cette baisse est liée à un défaut de facturation en 2023 des heures de mise à disposition des agents auprès de la Communauté de Commune. La somme correspondante sera titrée en 2024.

Le chapitre 73 – Impôts et taxes – en augmentation de 26 878.74 € en 2023 par rapport à 2022. Cette hausse s'explique par la hausse des bases d'imposition des taxes et un montant de la DMTO plus important qu'en 2022.

Le chapitre 74 – dotations, subventions et participations – est en hausse de 5 823.41 € en 2023. Hausse principalement liée à l'augmentation de la Dotation Nationale de Péréquation.

Le chapitre 75 – Autres produits de gestion courante – présente une baisse de 915.42 € en 2023.

Le chapitre 77 – produits exceptionnels – présente une baisse de 20 418.94 € correspond à des avoirs, mandats annulés et la vente du bus de la commune sur 2022.

Le chapitre 002 – excédent de fonctionnement reporté – passe de 55 904.82 € en 2022 à 99 769.39 € en 2023. Il correspond à la décision d'affectation du résultat prise par le conseil municipal à l'issue du vote du compte administratif 2022.

Résultat de fonctionnement 2022

Recettes de fonctionnement	645 404.64 €
Dépenses de fonctionnement	467 074.49 €
Excédent de fonctionnement	178 330.15 €

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Le total des dépenses d'investissement s'élève à 120 350.41 € contre 205 676.40 € en 2022. Cette baisse est liée à la fin de travaux effectués en 2022 et à la diminution du déficit reporté en 2023.

Les dépenses comprennent :

Chapitre 16 : remboursement d'emprunt pour 45 209.48 € en 2023.

Chapitre 21: il s'élève à 32 609.23 € en 2023 contre 74 433.78 € en 2022. Cette baisse est liée à la fin de travaux importants de voirie, d'achat d'équipements de réserve incendie et de matériel informatique en 2022. Les travaux concernés en 2023 sont essentiellement des travaux de voirie, d'installation de climatisation à l'école et d'un jeu extérieur.

Recettes

Les recettes d'investissement s'élèvent à 119 250.83 € en 2023 contre 163 144.70 € en 2022. Cette importante baisse est liée à la vente du bus en 2022 et à la diminution de l'excédent de fonctionnement reporté en investissement en 2023

Le compte 1068 a été alimenté pour 42 531.70 € en 2023 contre 77 151.54 € en 2022.

Chapitre 10 – dotations, fonds divers, réserves – comprend le FCTVA, le produit de la taxe d'aménagement et le virement de la section de fonctionnement prévu en 2022. Le montant du chapitre est de 28 480.13 € en 2023 contre 23 253.25 € en 2022.

Chapitre 13 – subventions d'investissement – comprend les subventions d'équipement. Il s'élève à 47 919 € en 2023.

Chapitre 165 – dépôts et cautionnements reçus – correspond à l'encaissement d'une caution d'un loyer. Il s'élève à 320 € en 2023.

Résultat d'investissement 2023

Recettes d'investissement	119 250.83 €
Dépenses d'investissement	77 818.71 €
Résultat de l'exercice	41 432.12€
Report 2022	42 531.70 €
Résultat d'investissement	- 1 099.58€

Le résultat du compte administratif de la commune s'élève à :

Fonctionnement 178 330.15 €
Investissement - 1 099.58 €
Excédent total 177 230 .57€